

THÈME: CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE

2019 est l'année des droits de l'enfant, puisque cela fait 30 ans, le 20 novembre 1989, que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE) et l'a ouverte à la ratification des États membres. La Suisse l'a ratifiée le 24 février 1997.

La Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre de cette année représente donc l'occasion de célébrer ce 30^e anniversaire en sensibilisant les élèves et les enseignant-e-s au principe de la participation des enfants, stipulé à l'article 12 CDE, sous l'angle d'une notion centrale, celle de la citoyenneté participative.

Les différentes activités prévues permettront de travailler les objectifs suivants:

- Identifier les droits fondamentaux des enfants.
- Comprendre la notion de citoyenneté participative au regard des droits de l'enfant.
- Réfléchir sur sa vision de sa participation au sein de la classe, de l'école.

LIENS AU PER

Le plan d'études romand (PER) accorde une place privilégiée à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), dans lesquelles s'inscrit l'éducation aux droits de l'enfant.

Les différentes activités présentées permettent d'exercer plusieurs capacités transversales: la collaboration, la communication, la pensée créatrice et la démarche réflexive.

L'éducation en vue d'un développement durable encourage par ailleurs l'acquisition de compétences spécifiques: la pensée en systèmes, la collaboration, la participation et l'utilisation de sa marge de manœuvre.

Ainsi, les élèves pourront faire les liens entre la citoyenneté participative, leur situation actuelle et les droits de l'enfant, mais aussi se saisir de leurs droits comme un outil de la participation citoyenne et, par conséquent, être acteurs de leur existence.

RECOMMANDATIONS AUX ENSEIGNANT-E-S

En guise de préparation, nous vous invitons à lire la CDE. Vous la trouverez, en téléchargement gratuit 🖱️, en plusieurs versions.

Les activités proposées se veulent aussi inclusives que possible et adaptées pour chaque cycle. Toutefois, chaque enseignant-e pourra l'adapter à sa situation particulière.

Au travers des activités de ce dossier, les élèves expérimentent la citoyenneté participative en prenant pleinement part à un processus de décision et en envisageant un projet collectif. Nous encourageons donc les enseignant-e-s à les soutenir dans ce processus et à faire en sorte que le projet soit réalisé.

CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE ET DROITS DE L'ENFANT

La CDE souligne que *tous* les enfants ont aussi le droit de participer à la vie de la communauté, dans tous ses aspects, et que cette participation est une composante essentielle de leur citoyenneté. Les fiches de cette année proposent donc de faire connaître la CDE auprès des élèves et enseignant-e-s de Suisse de manière générale en abordant la notion de citoyenneté participative. Les droits de l'enfant suivants pourront être abordés en particulier, en raison de leur lien avec cette thématique:

- Droit à la non-discrimination (art. 2).
- Droit de vivre avec sa famille ou les personnes qui s'occupent mieux de lui (art. 9).
- Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité (art. 12).
- Droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant (art. 13).
- Droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 14).
- Droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique (art. 15).
- Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité (art. 23).
- Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à l'une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe (art. 30).
- Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique (art. 31.1).
- Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité (art. 31.2).

L'ENFANT EST UN CITOYEN

Le citoyen est actif dans une communauté à laquelle il appartient et participe à son développement en influençant les décisions qui ordonnent sa vie quotidienne. La participation est par conséquent un critère de la citoyenneté.

La CDE accorde à l'enfant des droits qui s'exercent selon le développement de ses capacités, et des responsabilités de citoyen au fur et à mesure de son développement (art. 5 CDE: notion d'*evolving capacity*) et selon le discernement dont il est capable; ainsi, il peut participer à la vie de sa famille, de son école, de son centre de formation et de la Cité. Il n'est plus seulement un membre passif dont l'adulte s'occupe, il devient un membre actif, un acteur de son existence.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Etablir des liens entre les droits de l'enfant, la citoyenneté participative et des situations actuelles et concrètes.
- Se questionner sur l'organisation et l'aménagement de l'espace par l'homme pour répondre à ses besoins. Formuler des propositions argumentées pour l'aménagement de l'espace fréquenté.
- Prendre part à un projet collectif.

LIENS AU PER

- SHS 24: Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale.
- FG 23: Planifier, réaliser et évaluer un projet personnel dans le cadre scolaire.
- FG 24: Assumer sa part de responsabilité dans la réalisation de projets collectifs.
- FG 25: Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire.

DURÉE

2 à 3 périodes.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 1
JEU DES ÉCHELLES ET DES SERPENTS

Matériel: CDE illustrée  pour chaque élève, la fiche Jeu des échelles et des serpents et un dé à jouer pour deux élèves, un pion pour chaque élève, év. CDE simplifiée  pour deux élèves.

- Annoncer que la classe va travailler sur les droits de l'enfant à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui a lieu chaque année le 20 novembre. Cette année, on fête les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant. Distribuer la CDE illustrée.
- Répartir les élèves deux par deux et distribuer un plateau de jeu (fiche élève), deux pions et un dé. Laisser un temps libre pour colorier le plateau de jeu et imaginer des défis sur les cases marquées d'un « D ». A tour de rôle, les élèves lancent le dé et avancent leur pion. Lorsqu'un pion arrive sur une illustration, l'élève qui a joué cite le droit dont il s'agit à l'aide de la CDE illustrée et donne un exemple de situation concrète, vécue ou non, ici ou ailleurs, d'hier ou d'aujourd'hui, pour illustrer ce droit. Lorsqu'un pion arrive sur une case marquée d'un « D », l'élève relève le défi imaginé précédemment. Variante: lorsqu'un pion arrive sur une case

marquée d'un , l'élève fait deviner le droit correspondant dans la CDE simplifiée puis l'illustre par une situation concrète.

- En plénum, chaque duo fait deviner au reste de la classe un droit à choix, tiré de la CDE illustrée ou de la CDE simplifiée. Cela peut être sous forme d'histoire racontée, de mime, de peinture, de collage, de pâte à modeler, etc. Le duo explique quand et comment ce droit est respecté ou non à l'école, à la maison, ailleurs dans le monde. Une ou plusieurs situations concrètes peuvent être discutées, surtout si la classe est particulièrement concernée par une des problématiques évoquées.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 2
LA CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE

Matériel: du scotch, deux affiches «juste» et «injuste», CDE illustrée , une feuille.

- Reprendre l'illustration du droit à la participation et expliquer que cette année c'est le thème de la citoyenneté participative qui a été choisi pour les Fiches droits de l'enfant.
- Jeu de positionnement. Définir sur le sol une ligne à l'aide du scotch; placer une affiche à chaque extrémité. L'enseignant-e lit à haute voix l'une des affirmations. Les élèves se placent sur la ligne plus près de «juste» ou d'«injuste», selon leur appréciation. L'enseignant-e demande à certain-e-s élèves de justifier leur position. Les élèves peuvent éventuellement modifier leur position après avoir entendu les arguments. Répéter l'exercice avec d'autres affirmations.
- Exemples d'affirmations:
 - les jeunes ne peuvent participer aux élections et aux élections qu'à partir de 18 ans,
 - les hommes suisses doivent faire l'armée,
 - les enfants de ma commune ont été consultés pour l'aménagement de la nouvelle place de jeu,
 - les riches doivent payer un pourcentage d'impôts plus élevé que les pauvres,
 - les enfants plus âgés doivent aider davantage aux travaux ménagers que les plus jeunes,
 - Pascal ne peut pas aller écouter un concert car la salle n'est pas accessible à son fauteuil roulant, etc.
- Réunir des exemples où les élèves ont eu le droit de prendre part à une décision dans la famille, dans la classe, dans l'école, dans une société locale de loisirs, dans la ville ou le village, etc. Conserver ces exemples sur une feuille qui restera affichée dans la salle de classe. Préciser que tous les enfants ont

le droit de participer à la vie communautaire et de s'exprimer dans les décisions qui les concernent.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 3
J'AGIS POUR AMÉLIORER
MON ENVIRONNEMENT DIRECT

Matériel: des feuilles pour la prise de notes, éventuellement des smartphones ou appareils photo.

- Les élèves sont répartis dans des groupes de 3-4. Chaque groupe examine, selon une répartition préalablement décidée, un lieu ou une situation de leur environnement direct et prend des notes et/ou des photos sur les aménagements qui répondent à leurs besoins ou non, des exemples inspirants ou les améliorations à apporter pour que tous les enfants puissent en bénéficier.
- En plénum, chaque groupe présente une seule des situations repérées et propose sa solution.
- En plénum, les élèves argumentent et votent pour une action à mettre en œuvre dès maintenant, en veillant à ce que chacun-e participe à la prise de décision. L'enseignant-e demande comment la classe s'y prendra concrètement pour mettre en œuvre le projet. L'enseignant-e ou un-e élève garde une trace écrite des actions proposées. Expliciter ce processus pour que les élèves se rendent compte qu'ils sont en train d'expérimenter la citoyenneté participative! Mise en œuvre du projet.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 4
HAPPY BIRTHDAY CDE!

- **Matériel:** CDE illustrée et/ou CDE simplifiée .
- Répartis dans des groupes de 3-4, les élèves inventent une chanson à l'occasion des 30 ans de la Convention des droits de l'enfant. Pour cela, ils peuvent s'aider de la CDE.

PROLONGEMENTS POSSIBLES

- Mettre en musique et enregistrer la chanson des 30 ans.
- Chaque élève réfléchit de manière individuelle à une situation qu'il a vécue en lien avec un des 10 droits et à ce qu'il a ressenti. Il rédige ensuite un texte ou l'illustre sous une forme artistique. Inviter quelques élèves à partager leur réflexion et leur réalisation, sur une base volontaire.

ONT CONTRIBUÉ AU PROJET

Fondation Village d'enfants Pestalozzi



Fondation Village
d'enfants Pestalozzi

SYNDICAT DES
ENSEIGNANTS
ROMANDS

Syndicat des
enseignants romands (SER)



Fédération des Associations de
Parents d'Elèves de la Suisse
Romande et du Tessin



Association suisse des
Amis du Dr Korczak

- Amnesty International, Section Suisse
- Missio
- Terre des Hommes Suisse

